



PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL

MUNICIPAL JEUDI 14 DECEMBRE 2023

(AFFICHAGE)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 décembre 2023, à 20h30, à la Mairie sous la présidence de Didier Blanchard, Maire.

10 membres présents : Didier BLANCHARD, Véronique BLANCHARD, Yannis HODOUL, Ludovic CHARVOLIN, Samuel JUBAN, Thierry ROST, Frédéric MAUVERNAY, Christelle BUFFAT, Florence BLANCHARD et Sandra BERTHOLLET.

2 membres absents excusés : Véronique CROZIER, Fabrice PLEVY,

3 membres absents : Pascal VENET, Alexandre CORNU, Eric RAMBAUD

Secrétaire de séance : Ludovic CHARVOLIN

Quorum : 8

Ordre du jour de la séance :

- *Acceptation de la subvention amendes de police pour la réfection du marquage au sol du centre bourg – engagement à réaliser les travaux*
- *Vote d'une subvention au Groupe de Secours Catastrophe Français (sapeurs-pompiers humanitaires) suite aux inondations du Pas-de-Calais*
- *Tarif des concessions de cimetière*
- *Reversement des frais de scolarité à Chazelles-sur-Lyon et Ste Foy l'Argentière (année scolaire 2022-2023)*
- *Délibération relative à la cessation d'activité et la dissolution – liquidation du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble*
- *Approbation des modifications à apporter aux statuts du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier*
- *Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable (RPQS) 2022*
- *Compte rendu des commissions*
- *Questions diverses*

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 23 novembre 2023. Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2023 est approuvé.

Délibération n° 2023-12-01 : acceptation de la subvention amendes de police pour la réfection du marquage au sol du centre bourg – engagement à réaliser les travaux

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été déposée dans le cadre des amendes de police pour la réfection du marquage au sol du centre bourg. Une subvention de 1 970 € a été accordée. Les travaux des travaux s'élèvent à 5 482.22 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte la subvention et s'engage à réaliser les travaux.

Délibération n° 2023-12-02 : vote d'une subvention au Groupe de Secours Catastrophe Français

Les pompiers humanitaires du GSCF lancent un appel à subventions suite aux inondations du Pas-de-Calais.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de voter une subvention de 1 € par habitant soit 840 €.

Délibération n° 2023-12-03 : concessions de terrain dans le cimetière communal et columbarium - tarifs 2024

Le Conseil Municipal décide de reconduire les tarifs 2023 :

168 € concession simple (30 ans)

336 € concession double (30 ans)

84 € concession simple (15 ans)

168 € concession double (15 ans)

Columbarium 15 ans : 416 €

30 ans : 676 €

Répartition : 50% commune / 50% CCAS.

Délibération n° 2023-12-04 : reversement des frais de scolarité à Chazelles-sur-Lyon (année scolaire 2023-2024)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rembourser à la commune de Chazelles-sur-Lyon les frais de scolarité des élèves domiciliés à Grézieu inscrits dans les écoles maternelle et élémentaire publiques de Chazelles-sur-Lyon (78 €/élève pour l'école maternelle - 85 €/élève pour l'école élémentaire). Les frais de scolarité s'élèvent à 758 € pour 9 élèves grézollaires. (751 € en 2022-2023 pour 9 élèves grézollaires).

Pour rappel, la participation financière demandée pour les nouveaux élèves inscrits est la suivante :

- 430 € par élève pour l'école maternelle (au lieu de 85 €)

- 260 € par élève pour l'école élémentaire (au lieu de 78 €)

Délibération n° 2023-12-05 : remboursement des frais de scolarité des élèves des écoles primaires de Ste Foy l'Argentière (année scolaire 2023-2024)

La commune de Ste Foy l'Argentière demande une participation de 127 € pour le remboursement des fournitures scolaires de 3 élèves de Grézieu (1 élève de l'école maternelle à 43 € et 2 élèves de classe élémentaire à 42 €).

Elle demande également une participation de 3 € par élève pour le goûter de Noël.

Le Conseil Municipal accepte de rembourser à la commune de Ste Foy l'Argentière le coût des fournitures scolaires (127 €) ainsi que 9 € pour les goûters de Noël.

Délibération n° 2023-12-06 : délibération relative à la cessation d'activité et la dissolution – liquidation du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble

La commune de Grézieu-le-Marché est membre du Syndicat Mixte SRDC (Syndicat Rhodanien de Développement du Câblé). Le SRDC est lui-même membre de l'EPARI (Etablissement Public pour les Autoroutes Rhodaniennes de l'Information). L'objet unique du SRDC est d'autoriser l'EPARI à concéder un réseau câblé sur son territoire.

La résiliation de la Convention de concession de l'EPARI, ainsi que sa décision de cession du réseau entraîne la cessation d'activité, de fait, de l'EPARI au 31 décembre 2023, qui n'aura ainsi plus d'objet dès lors que l'opération pour laquelle il a été créé est achevée. Il en est de même du SRDC.

Un accord de dissolution du SRDC a été approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical au SRDC du 6 novembre 2023. IL permet de fixer les règles de la liquidation du syndicat. Il n'entraîne aucune charge pour les membres du SRDC.

Il convient désormais que cet accord soit approuvé par chacun des membres du SRDC dans des termes concordants.

Le Conseil Municipal approuve la dissolution du SRDC et les conditions du protocole d'accord de dissolution.

Délibération n° 2023-12-07 : approbation des modifications à apporter aux statuts du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la modification des statuts du Syndicat des Eaux suite au déménagement du siège du Syndicat. Il souhaite également profiter de ce changement pour apporter d'autres modifications.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du Syndicat des Eaux.

Délibération n° 2023-12-08 : présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable (RPQS) 2022

Yannis Hodoul présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'année 2022.

Le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier regroupe en 2022 75 communes. Le service dessert 79 548 habitants.

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est Suez

Nombre d'abonnés : 36 760 dont 409 à Grézieu-le-Marché

Composantes de la facture 120 m³ d'un usager : 3.49 € TTC au 01/01/2023.

Déploiement de la télérelève sur la commune

Intervention de Ludovic CHARVOLIN :

- Demande de CEE (certificat d'économie d'énergie) pour la rénovation thermique de la salle : une demande est en cours.
- Travaux aux abords du local boules : les travaux se poursuivent
- Appel d'offres rénovation thermique de la salle : dépôt des offres jusqu'au 20/12.

Intervention de Yannis HODOUL

- SYDER : déplacement du candélabre parking des 4 vents : participation en 1 fois (2 875 €) – le bon pour accord a été envoyé
- Travaux de voirie CCMDL : ils ont été terminés la semaine dernière – les élus ne sont pas satisfaits de la finition, des travaux ont été réalisés sans leur validation, une réunion aura lieu prochainement.
- Devis élagage de la haie vers le terrain de foot : il a été validé avec l'entreprise Lornage
- Distribution des sacs poubelles — vendredi 12/01 (18h30 – 20h) et samedi 27/01 (9h – 11h30) au local technique

Intervention de Didier BLANCHARD

- Demande de subvention à la COR au titre du contrat chaleur renouvelable pour l'installation de géothermie à la salle du Cartay : une demande de subvention de 52 805 € a été transmise.
- Vœux de la CCMDL le 19/01 à Grézieu-le-Marché
- Pigeons : un fauconnier a fait une proposition pour les pigeons du clocher. Il viendra faire un diagnostic gratuit
- Enquête publique révision du PLU : elle aura lieu du 8 janvier au 9 février 2024.

Intervention Christelle BUFFAT :

- Commande de 4 arbres : pour plantation à l'école, à la zone du Cartay, au parking des 4 vents
- Commission OM CCMDL : l'arrêt du ramassage en porte à porte va entrainer l'implantation de nouvelles colonnes. Grézieu fait partie du premier secteur de déploiement. Une réunion aura lieu en janvier pour définir les points d'implantation des futures colonnes
7000 badges déchèterie délivrés.

Intervention de Thierry ROST

- Commission tourisme CCMDL : nouveau circuit VTT qui partira du barrage de la Gimond à Grézieu.

Intervention Sandra Berthollet :

- Formation périscolaire en 2024 : lors de la commission Petite Enfance Jeunesse il a été évoqué la possibilité de proposer aux communes une formation périscolaire pour soutenir les agents dans leurs missions. Les secrétaires de mairie doivent recenser les personnes qui pourraient être intéressées.

Séance levée à 23h25

Procès-verbal arrêté lors de la séance du 25 janvier 2024.

Le Maire
Didier BLANCHARD

Le secrétaire de séance
Ludovic CHARVOLIN

